

# DÉLIBÉRATION

## N° CS-2019-07

**OBJET:** SETA – Budget Eau – Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Nombre de membres en exercice : 26  
 Nombre de membres présents lors de la délibération : 24  
 Nombre de membres ayant donné procuration : 1  
 Date de convocation : 05/04/2019  
 Date d'affichage : 05/04/2019  
 Votes contre: 0  
 Votes pour : 25  
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la maison du tourisme de Bartotan les Thermes, Commune de CAZAUBON, sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente.**

Secrétaire de séance: **Madame Marie-Ange PASSARIEU**

Membres présents: AUGRÉ Jean-Michel, BARBE Alain, BOULET Marlène, BORDES Daniel, BOULIN Jean-Marc, BUSQUET Alain, DARTIGUE Christian, DAVID Christian, DAYMAN Michel, DUCOS France (a reçu procuration de ORTYL Chantal), DULHOSTE Christian, DUPOUY André, DUPOUY Christian, FEUILLET-GALABERT Patricia, FRENOT Thierry, LAGOUANELLE Jean-Noël, LUFLADE Gérard, MARRAST Christian, NALIS Patrick, PASSARIEU Marie-Ange, SAUQUES Philippe, TARBES Marc, TROTТА Pascal, VETTOR Claude.

Membres absents et excusés: ORTYL Chantal (a donné procuration à DUCOS France), DUFFAU Jean-Claude.

Le Comité Syndical,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultats de l'exercice 2018	<b>A</b>	-143 216.13 €
Résultat antérieur	<b>B</b>	1 196 312.11 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018</b>	<b>A+B</b>	<b>1 053 095.98 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		<b>C</b>	516 117.42 €
<b>Restes à réaliser</b>		<b>D</b>	
Dépenses	Recettes	<b>Solde des restes à réaliser</b>	- 3 229 609.00 €
3 413 359.00 €	183 750.00 €		
<b>Besoin de financement à la section d'investissement</b>		<b>E</b>	<b>2 713 491.58 €</b>

Décide d'affecter au budget eau potable du S.E.T.A. pour 2019, les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	<b>0.00 €</b>
2°) (A+B) est affecté en recettes de fonctionnement et reporté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>1 053 095.98 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 La Présidente,  
 France DUCOS

